

RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mmes Das Neves, Blain, Marchand, Mézil, Allain, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Mmes Delagrance, Bouyer, M. Sicard.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Carole Blain a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux suivants pour l'année 2011 :

- | | |
|---------------------------------|----------|
| ▪ taxe d'habitation : | 10.29 % |
| ▪ foncier bâti : | 10.01 % |
| ▪ foncier non bâti : | 27.95 % |
| ▪ taux de compensation relais : | 13.10 %. |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Dit que l'affectation définitive des résultats sera effectuée au budget supplémentaire après l'approbation du compte administratif 2010.
- Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2011.

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 435 450.39 € (dont 226 836.16 € de RAR)
- Recettes : 435 450.39 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 006 241.68 €
- Recettes : 1 006 241.68 €

ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE ÉLECTRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Le Conseil Municipal envisage d'acquérir un véhicule utilitaire électrique SIMPLYCITY FOURGON et conforter ainsi sa volonté de préservation écologique et environnementale. Le coût estimatif de cet investissement s'élève à la somme de 13 490 Euros H.T.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnemental Poitou-Charentes (FREE) en partenariat avec l'ADEME, et du Fonds

Régional de Développement des Éco-Industries et des Véhicules Electriques (FRDEIVE), la Région apporte un soutien financier à l'acquisition de véhicules électriques correspondant à un plafond d'aide cumulée de 50 % plafonnée à 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME sa décision d'acquérir ce véhicule,
- SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible à la Région Poitou-Charentes au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale (F.R.E.E.).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Le plan de financement de cet équipement serait le suivant :

- Subvention de la Région Poitou-Charentes (au titre du F.R.E.E.) : 4 000,00 Euros (dont 2 000,00 Euros de l'A.D.E.M.E.),
- Autofinancement : le solde.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Dit que l'affectation définitive des résultats sera effectuée au budget supplémentaire après l'approbation du compte administratif 2010.

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2011.

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 690 138.73 € (dont 52 603.24 € de RAR)
- Recettes : 690 138.73 €

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 63 811.75 €
- Recettes : 63 811.75 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.